

## ARGUMENTAIRE

Malgré l'adoption de la loi pénitentiaire en novembre 2009, en droit français, les sources du droit pénitentiaire sont essentiellement règlementaires, assorties de circulaires d'application. Il n'existe aucun code de la détention, et c'est en partie la raison pour laquelle le corpus normatif applicable reste complexe à appréhender, notamment pour les praticiens. L'hétérogénéité des sources est donc la règle et leur articulation un véritable enjeu. D'un monopole de l'administration pénitentiaire dans l'édition des normes applicables à la détention, au contrôle extérieur des établissements pénitentiaires par des organes investis de pouvoirs de recommandations à portée normative ou incitative, l'histoire des sources du droit pénitentiaire est celle de leur multiplication et de leur intensification à l'échelon national comme international.

La question de leur genèse, puis de leur articulation, autour de principes de hiérarchie ou de concurrence, est donc aujourd'hui déterminante. Ainsi, l'élaboration par voie prétorienne du droit régissant le statut juridique interne du détenu, au travers du contentieux des actes individuels et sous l'influence de l'approche casuiste de la jurisprudence européenne, a pu favoriser le développement de normes faiblement déterminées, contraignant les échelons subalternes à opérer, au cas par cas et sous le contrôle du juge, des arbitrages qui autrefois étaient opérés en amont par la norme règlementaire.

L'objet de ce premier séminaire consiste à croiser les regards de praticiens qui, chacun selon leur mission, contribuent à élaborer, appliquer, contrôler ou défendre l'application de la norme pénitentiaire. Un tel échange sera de nature à apporter l'éclairage nécessaire sur les modalités de construction de la norme pénitentiaire, que ce soit au niveau national, essentiellement français mais également étranger, ou à l'échelle du Conseil de l'Europe.

## LISTE DES PARTICIPANTS (HORS INTERVENANTS)

**Ariane AMADO**, doctorante en droit pénal, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre du GENEPI

**Delphine BOESEL**, avocate, Présidente de l'Observatoire international des prisons (OIP)

**Eleonora BOTTINI**, maître de conférences en droit public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Anna GLAZEWSKI**, doctorante en droit public, ATER, Université Paris 2 Panthéon-Assas

**Hervé HENRION**, conseiller juridique à la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)

**Benjamin LEVY**, doctorant en psychologie clinique, Université Paris 7 Diderot

**Pascal MONFORT**, magistrat, ministère de la Justice

**Yanne POULIQUEN**, Contrôleur au Contrôle général des lieux de privation de liberté (CGLPL)

**Hugues de SUREMAIN**, avocat, coordinateur du Réseau européen de recherche et d'action en contentieux pénitentiaire (RCP)

**Marc TOULLIER**, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université Paris Ouest Nanterre-La Défense

**Caroline TOURAUT**, docteur en sociologie, chargée d'Etudes à la Direction de l'Administration pénitentiaire

## Cycle de séminaires *Internormativités dans le champ pénitentiaire*

### Séminaire 1

### « Sources du droit pénitentiaire et interactions normatives »

Lundi 2 novembre 2015

9h00-17h30

Centre Malher - 9, rue Malher, Paris 4

salle 409 (4<sup>e</sup> étage)



## PROGRAMME

8h45 : Accueil des participants

### **9h00 : Ouverture**

Dominique ROUSSEAU, *Directeur de l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS)*

### **9h15 : Introduction**

Isabelle FOUCHARD et Anne SIMON,  
*Chargée de recherche CNRS et Maître de conférences (ISJPS)*

### **9h30 : Regard de l'association de défense des droits des détenus**

Nicolas FERRAN, *Responsable du pôle contentieux, Observatoire International des Prisons*

10h00 : Discussion

### **10h15 : Regard du juge européen**

« Le développement progressif du droit pénitentiaire à la lumière de la Convention européenne des droits de l'homme »  
Françoise TULKENS, *Ancienne juge et vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme*

10h45 : Discussion

### **11h00 : Regard du juge administratif**

« Le juge administratif et le droit en prison »  
Bruno BACHINI, *Maître des requêtes au Conseil d'Etat*

11h30 : Discussion

12h15 : Déjeuner

### **14h00 : Regard du chercheur en sciences sociales**

« L'élaboration de la loi pénitentiaire de 2009 : les RPE en ligne de mire ? »  
Pierre-Victor TOURNIER, *Docteur en démographie, hdr, ancien directeur de recherches au CNRS, ancien expert au Conseil de l'Europe*

14h30 : Discussion

### **14h45 : Regard du parlementaire**

« De l'opacité à la loi pénitentiaire de 2009 et de la loi à la réalité carcérale »  
Nicole BORVO COHEN-SEAT, *Sénatrice honoraire*

15h15 : Discussion

15h30 : Pause

### **15h45 : Regard du directeur de prison**

Alexandre BOUQUET, *Secrétaire national du Syndicat national des directeurs pénitentiaires (SNDP-CFDT).*

16h15 : Discussion

### **16h30 : Conclusions du philosophe (à confirmer)**

16h45 : Discussion

17h30 : Clôture